2021-032

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Eure & Loir

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE LURAY

Séance du 18 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit novembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel MAIGNAN, Maire.

Etaient présents :

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 19 | 19 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Mr MAIGNAN** | **Mme HERVIER** | **Mr GUILLE DES BUTTES** | **Mme MAHARAUX** |
| **Mr AVENARD** | **Mme LEMARIE** | **Mr VICTOR** | **Mme BAUCHER** |
| **Mr AYMA** | **Mme BOURGINE** | **Mr BONHOMME** | **Mme BOYER** |
| **Mr JAQUINOD Absent excusé** | **Mme CAMY Absente excusée** | **Mr MANUGUERRA** | **Mme DUBOIS** |
| **Mr MEERSCHAUT** | **Mme FOURNIER Absente excusée** | **Mr RAIMBERT Absent excusé** | |

**Date de convocation :**
09 novembre 2021

**Date d'affichage de la convocation :**
09 novembre 2021

**OBJET** :

*Avis sur la demande d'autorisation environnementale – Projet FM Logistic.*

Absents excusés : M. RAIMBERT Alain (pouvoir à M. AVENARD), Mme CAMY Nadine (pouvoir à M. MAIGNAN), Mme FOURNIER Maryvonne (pouvoir à M. MANUGUERRA), M. JAQUINOD Marc (pouvoir à M. GUILLE DES BUTTES).

M. Johann MEERSCHAUT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

**********

Monsieur le Maire expose :

Contexte et présentation du projet :

La société FM Logistic prévoit la construction et l'exploitation d'une plateforme logistique au sein de la ZAC « Porte Sud » à Vernouillet (28), située en limite communale de Luray.

Cette plateforme logistique représentera à terme, une surface de près de 70 000 m2 pour un volume de l'ordre d'un million de mètres cubes. La superficie totale représente environ 16 ha. Elle sera destinée au stockage d'une grande diversité de produits : alimentaires, frais, de grande consommation (électroniques, produits ménagers..), matières premières (cartons, plastiques…), alcools, charbon, aérosols, parfums…
Compte tenu de la nature et des quantités des produits susceptibles d'être présents, la plateforme relèvera du statut « Seveso » seuil haut.

…/…

Le site est entouré au nord et à l'ouest par la ZAC « Porte Sud ». Une partie ouest est déjà occupée, le reste et la partie nord sont inoccupés. Au sud, le terrain est bordé de terrains agricoles et à l'est, par le chemin de Blainville (RD 309.3), une fiche industrielle ainsi qu'un poste de transformation électrique.

Le projet se situe à un peu plus de 250 mètres des premières habitations sur le hameau de Nuisement (Commune de Vernouillet) puis de Luray et à moins de 2 kilomètres de l'Hôpital de Dreux.

Le site est accessible directement par la rue Jean Bertin, en limite ouest du projet. Un second accès, utilisable seulement par les services de secours, est présent, en limite est, sur le chemin de Blainville (RD 309-3). La RN 154 passe à proximité immédiate du site (moins de 500 mètres). Un projet de bretelle d'accès entre la RN 154 et la rue Jean Bertin existera, pour les camions qui arriveront du sud (Chartres et Orléans). Depuis le nord, l'accès passe par les zones industrielles du sud de l'Agglomération de Vernouillet.

Le projet comprend notamment la création de :

- La création de la plateforme. Pour celle-ci, deux configurations sont possibles :
- 5 cellules entre 1 500 et 9 800 m2 et 2 zones de quais
- 9 cellules entre 7 000 et 9800 m2
- 3 salles de charge des batteries des engins de manutention
- 1 déchetterie, 2 chaufferies et un atelier de maintenance
- 2 cuves aériennes de stockage d'eau : une pour le sprinklage et une pour les poteaux incendie
- 1 poste de garde et des bureaux et locaux sociaux
- Locaux techniques
- 1 bassin de rétention de 5 084 m2 permettant de récupérer les eaux de pluie et les eaux éventuellement polluées en cas d'accident et une noue d'infiltration permettant d'infiltrer une partie des eaux pluviales de toiture
- 2 parkings

Le trafic des poids lourds est quantifié à 200 véhicules/jour mais il n'y a pas d'indications concernant le trafic des véhicules légers.

Principaux enjeux identifiés par l'autorité environnementale MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) Centre-Val-de-Loire :

Du fait de la nature du projet, les principaux enjeux pour